

Collectivité Territoriale de Corse Direction du patrimoine



Le Grand Hôtel Continental à Ajaccio, siège de la Collectivité territoriale de Corse

Transfert des compétences Etat/Région en matière de patrimoine



Par la loi du 22 janvier 2002, transférant des compétences de l'Etat à la Collectivité territoriale de Corse, cette dernière est devenue chef de file en matière d'étude, de conservation et de valorisation du patrimoine.

Dès lors, réunissant en son sein toutes les compétences de la chaîne patrimoniale, elle conduit des recherches transversales, en régie ou en partenariat, sur lesquelles peuvent prendre appui les programmes de restauration et de valorisation. Il s'agit de passer de la logique de guichet à celle de projets et de s'inscrire dans une perspective de développement des territoires.

La Villa Ripert, siège du service des patrimoines, Ajaccio

*La loi 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse
(transfert de compétences)*

Art.9 II

Dans le respect des dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, la Collectivité Territoriale de Corse conduit les études et définit les actions qu'elle entend mener en matière de patrimoine protégé et de travaux de conservation et de mise en valeur des monuments historiques, à l'exception de ceux qui demeurent propriété de l'Etat.

Elle peut, en outre, proposer à l'Etat les mesures de protection des monuments historiques.

En matière d'archéologie, et dans le respect des dispositions de la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques et de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, elle assure la conservation et la mise en valeur des sites archéologiques, et fournit à l'Etat les éléments nécessaires à l'établissement de la carte archéologique nationale. Elle est consultée par celui-ci sur le programme des fouilles menées sur son territoire dans les conditions définies par le titre Ier de la loi du 27 septembre 1941 précitée.

Elle définit les actions qu'elle entend mener en matière :

- d'inventaire du patrimoine ;***
- de recherches ethnologiques ;***
- de création, de gestion et de développement des musées ; (...)***

*La loi 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse (Suite)
(transfert de compétences)*

Art.9 III

*A l'exception des immeubles occupés par des services de l'Etat ou par les organismes placés sous sa tutelle, **la propriété des monuments historiques classés ou inscrits** appartenant à l'Etat à la date de la promulgation de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, situés sur le territoire de la collectivité territoriale de Corse, ainsi que celle des objets mobiliers qu'ils renferment et qui appartiennent à l'Etat, **sont transférées à cette collectivité.***

***La propriété des sites archéologiques** et des objets mobiliers qui en sont issus et qui appartiennent à l'Etat est transférée à la collectivité territoriale de Corse.*

La liste des immeubles et sites ainsi transférés est fixée par décret en conseil d'Etat ».

C'est le Décret 2003-1111 du 18 novembre 2003 qui précise la liste des Immeubles classés Monuments Historiques appartenant à l'Etat, et transférés à la CTC.

Il s'agit des sites archéologiques de l'Araguina-Sennola, d'Aleria et de Cucuruzzu, de la Cathédrale d'Ajaccio, d'une partie de la Citadelle de Bonifacio et de neuf tours littorales.

La Corse compte 273 monuments protégés : 125 classés et 148 inscrits et environ 2000 objets protégés.



La Collectivité Territoriale de Corse peut proposer des mesures de protection au titre des monuments historiques.

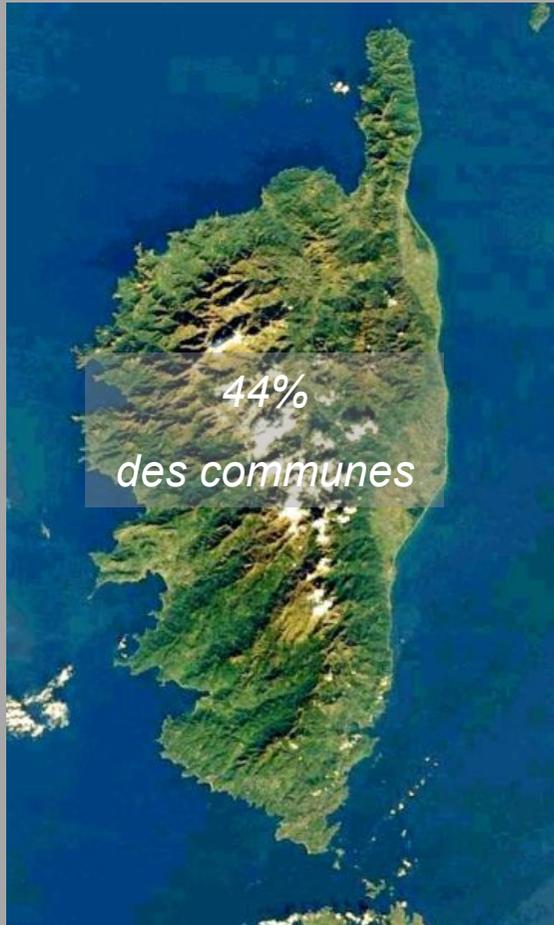


Statuette d'angelot, cathédrale d'Ajaccio, XIXème siècle

L'Inventaire

Transféré par la loi de 2002,
confirmé par la loi de 2004,
l'inventaire du patrimoine culturel :

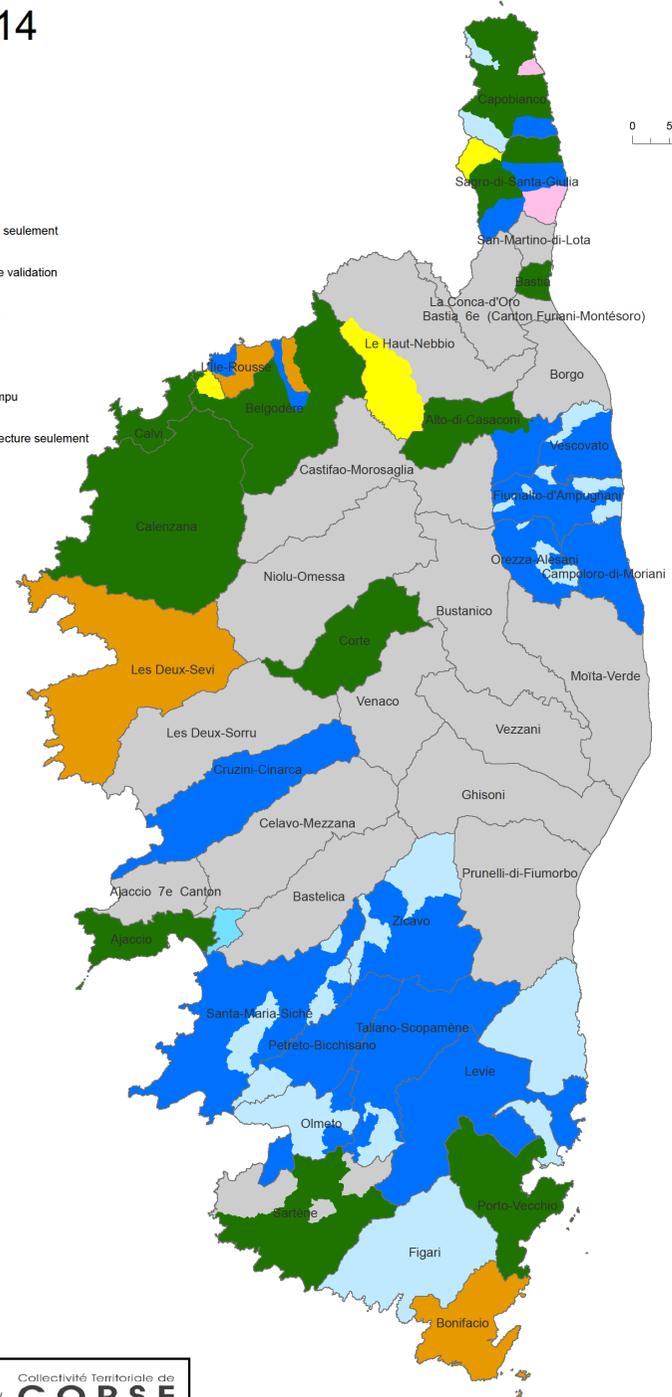
→ conduit des enquêtes
topographiques



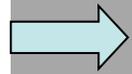
Etat des études d'Inventaire janvier 2014

□ cantons

- Achévé
- Achévé , architecture seulement
- Archivé , en attente de validation
- En cours d'archivage
- En cours d'étude
- Engagé mais interrompu
- D.U (en cours) architecture seulement
- A faire



L'Inventaire



conduit des enquêtes thématiques

Retables



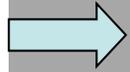
Le retable de Guagno, 1547

Fortifications



La citadelle de Bonifacio

L'Inventaire



conduit des enquêtes thématiques

Patrimoine scientifique et technique



Francardo.

Tuilerie, briqueterie.

Vestiges des bâtiments



Sari-d'Orcino.

Broyeur à cuve maçonnée d'un moulin à huile

L'Inventaire

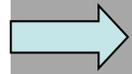
➔ produit une documentation normalisée

➔ assure la gestion du centre de documentation de la Direction du Patrimoine

Inventaire général du patrimoine culturel	
titre	maison forte dite A Torra
localisation	Corse ; Corse-du-Sud ; Bastelicaccia
aire d'étude	Ajaccio VII
lieu-dit	Renella
Adresse	106e maison
dénomination	maison forte
époque de construction	16e siècle (?) ; 19e siècle
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
historique	Maison forte probablement construite au cours du 16e siècle, à proximité d'un "castellu" médiéval mentionné dans la chronique de Giovanni della Grossa "... le comte de Cinarca fit construire un autre château qui s'appela Lozzi au-dessus de Palmento. On voit encore les ruines et fondations de ce château. Les voisins gardent encore le souvenir de ce château et de cette seigneurie...". Cette maison forte se trouve au-dessus de Palmento, au pied du Mt Aragnasco. La toponymie conserve le nom de Torra ainsi que les alentours que l'on appelle "A valle di a Torra". Notons la situation privilégiée de cet édifice à proximité d'une source abondante donnant naissance au ruisseau dénommé Aregno qui se jette dans le Prunelli, près de Palmento, au lieu-dit Foce d' Aregno, là où se tenaient, au Moyen Age, des assemblées communautaires. Au 19e siècle, les bergers transhumants en voie de sédentarisation occupent cet édifice qui subit d'importants remaniements. La tour est arasée, la porte surélevée est remplacée par une fenêtre, une nouvelle porte est percée au pied de l'édifice.
gros-oeuvre	granite ; moellon
étages	rez-de-chaussée ; 1 étage carré
couverture (type)	toit à un pan
typologie	maison de type V
état	menacé
propriété	propriété privée
type d'étude	inventaire préliminaire
rédacteur(s)	Fideli Marie-Antoinette ; Usciatu Jean-Jacques
Référence	IA2A001321
enquête	© Inventaire général ; © Collectivité Territoriale de Corse 2006
date versement	2007/02/13
dossier consultable	Collectivité Territoriale de Corse - Direction du Patrimoine - Service de l'Inventaire du Patrimoine B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1 - 04.95.50.38.06/04.95.50.38.07

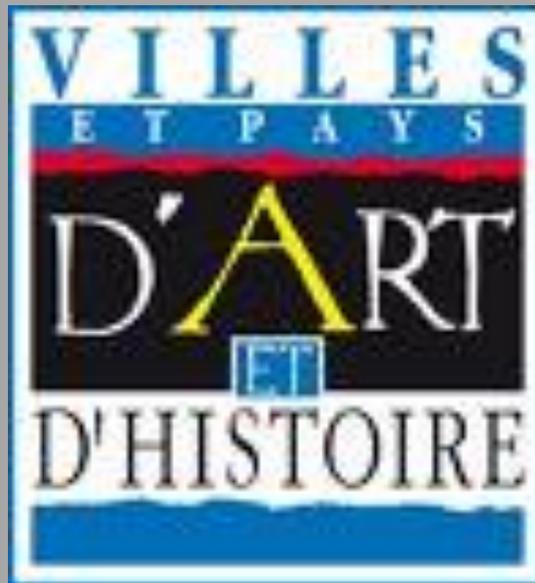


L'Inventaire



accompagne les opérations de labellisation
villes d'art et d'histoire.

(le patrimoine urbain est traité dans ce cadre)



Archéologie

→ La CTC définit un programme de conservation et de mise en valeur des sites archéologiques , finance les fouilles programmées.

→ Elle est propriétaire du site de la ville antique d'Aleria.



Ruines de la ville Romaine d'Aleria

Archéologie

→ Et des sites préhistoriques de Cauria, Cucuruzzu et Araguina-Sennola



Plateau de Cauria – Fouilles de l'alignement « I Stantari »

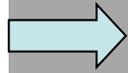


La « Dame de Bonifacio » découverte dans l'abri d'Araguina-Sennola, mésolithique

Site de Cucuruzzu – habitat fortifié de l'Age du bronze



Conservation - Restauration



La Corse compte 273 monuments protégés : 125 classés et 148 inscrits et environ 2000 objets protégés.

La tour de Capu di Muru, à Coti-Chiavari, une des 93 tours littorales



Cathédrale Sainte-Marie, dite Canonica, XIIème siècle, Lucciana



La Collectivité Territoriale de Corse peut proposer des mesures de protection au titre des Monuments Historiques.

Conservation - Restauration



*Le pont de Ponte-Novu,
après les travaux de restauration et de mise en valeur*

Conservation - Restauration



La Porta, église Saint Jean-Baptiste



Cervione, église Saint Erasme

Conservation - Restauration

→ La CTC intervient aussi sur le patrimoine mobilier



Vierge à l'enfant avec sainte Lucie et un saint évêque, Valerio Castello (gênes, 1624 – 1659).

Conservation - Restauration

→ Entre autres grands projets, la CTC coordonne un grand projet relatif aux chapelles à fresques.



Sermano – San Nicolao

Cet ensemble est constitué par les plus anciens décors monumentaux insulaires conservés datés entre la fin du XIV e siècle (Sainte Marie des Neiges à Brando), et le début du XVI e siècle (San Tumasgiu di Pastureccia à Castello di Rostino..) Les programmes iconographiques des chapelles, caractérisés par une grande richesse chromatique sont encore partiellement interprétables.



Chapelle Santa Maria di e Neve à Brando Etat avant travaux

Ce patrimoine emblématique et remarquable, reconnu dans sa valeur historique et artistique à travers son classement au titre des Monuments Historiques était cependant menacé de dégradations irréversibles, voire de disparition.



Chapelle Santa Maria di e Neve à Brando Etat après travaux



Chapelle Santa Maria di e Neve à
Brando

Avant / après travaux

*Restauratrices au travail sur les décors peints et les stucs
Chapelle San Quilicu à Cambia*



*Chapelle San Quilicu à
Cambia*

Après restauration





Chapelle San Quilicu à Cambia Avant / après travaux

**Chapelle Sainte Christine à Valle di Campoloro
après travaux**





Chapelle Sainte Christine à Valle di Campoloro avant travaux



Chapelle Sainte Christine à Valle di Campoloro Avant/ après travaux

Conservation - Restauration

→ La CTC travaille à la création d'un centre de conservation préventive qui aura pour objectif la préservation du patrimoine mobilier, notamment rural.

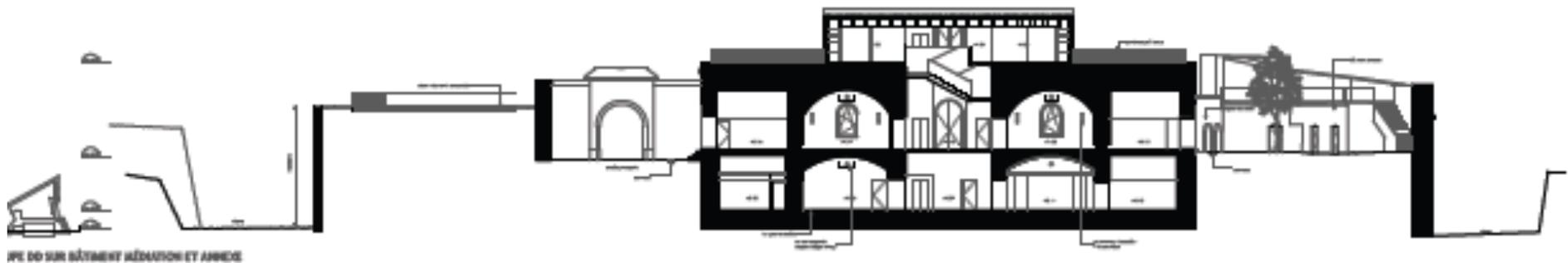
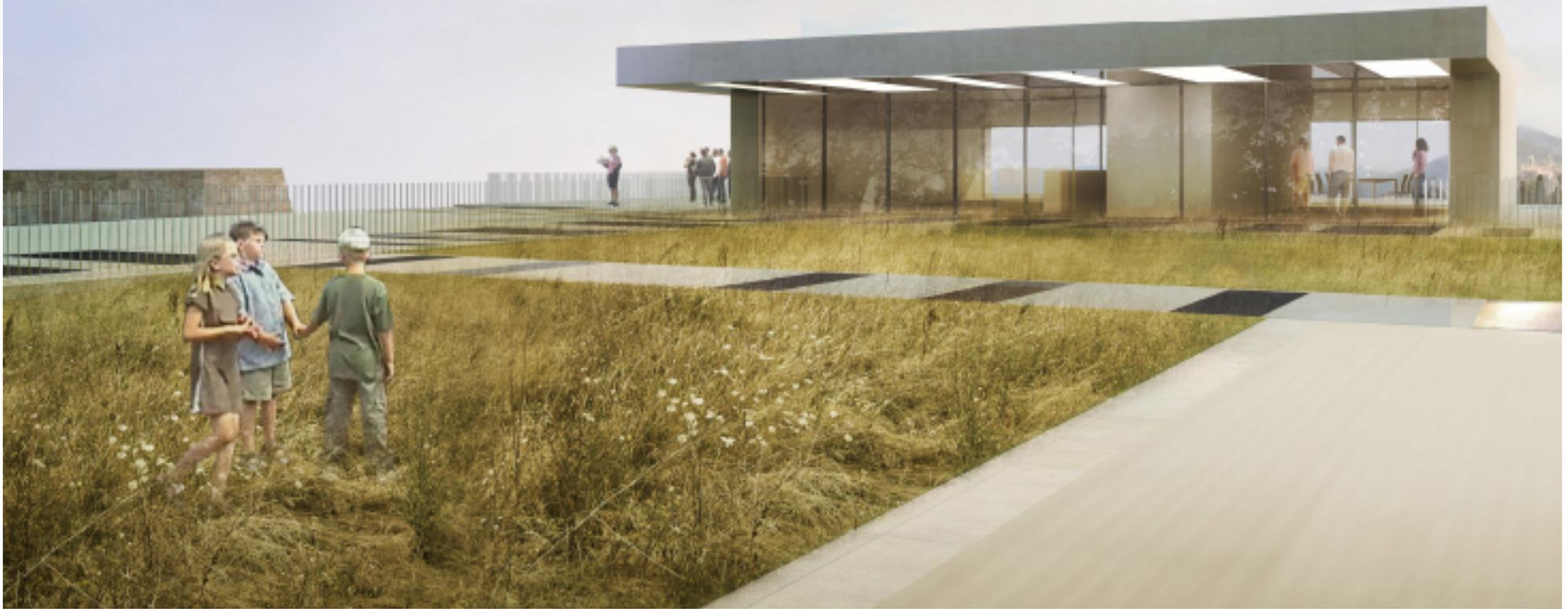
Statue en cours de nettoyage



Vue aérienne du fort Charlet, Calvi

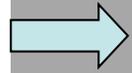


Conservation - Restauration



IFE DO UN BÂTIMENT RÉAUXION ET AMBICE

La mise-en-valeur



La CTC finance les activités des autres collectivités ou associations qui ont pour but la promotion et la valorisation du patrimoine insulaire.



*Atelier de fouilles factices
Site archéologique de Cauria*

→ Participation aux Journées du Patrimoine



Pour promouvoir les sites dont elle est propriétaire, elle y organise des événements : concerts, spectacles, rencontres...

Site antique d'Aleria : concert de musique baroque : « l'antiquité en musique »

accueil de scolaires sur le site



Musées

La CTC définit son programme de création, de gestion et de développement des 8 musées « ***Label Musées de France*** »

→ Acquisitions

→ Expositions

→ Publications

→ Restaurations

→ Activités de médiation



Musée du Salon
Napoléonien,
Ajaccio



Musée Fesch, Ajaccio



Musée de l'Alta-Rocca, Levie



Musée de préhistoire Corse, Sartene



Musée Jérôme
Carcopino, Aleria



Musée d'histoire de la
ville de Bastia



Musée Pascal
Paoli Morosaglia





MUSEU DI
A CORSICA



La CTC gère directement le Musée de la Corse, musée régional d'anthropologie, situé à Corte, outil d'analyse et centre de ressources pour les Corses en matière d'appropriation de leur culture, de leur économie et de questions sociales.



Le Musée de la Corse organise
chaque
année une exposition



En 2004-2005 : Porchi è Cignali, saveurs et mystères des suidés



Une illustration de la place
du cochon et du sanglier
dans la culture corse :



En 2005-2006 : Corse industrielle



En 2008- 2009 : Corsica-Sardegna, deux îles en miroir



La mission du patrimoine vivant

L'objectif est la mise en place d'un « label » pour assurer une protection des éléments déterminants du patrimoine, la création d'outils de mise en valeur des pratiques, des savoir-faire, des témoins matériels et immatériels.

→ Le volet étude 1

- La « thématique des moulins » en lien avec le service de l'inventaire, afin d'étudier, de conserver et de valoriser le patrimoine des rivières.



Enquête sur le moulin hydraulique Biaggi (commune de Cagnano)
et le meunier Henri-Daniel Scartabelli



➔ Le volet étude 2 :

La thématique des dominantes agricoles avec la réalisation d'enquêtes autour de la culture de l'olivier, du blé, de la vigne et du châtaignier. L'étude s'organise en trois parties :

- Le recensement des bâtiments agricoles, des objets et éléments matériels liés à l'étude.
- L'inventaire et le dépouillement des fonds d'archives écrites et iconographiques.
- L'enregistrement des acteurs.

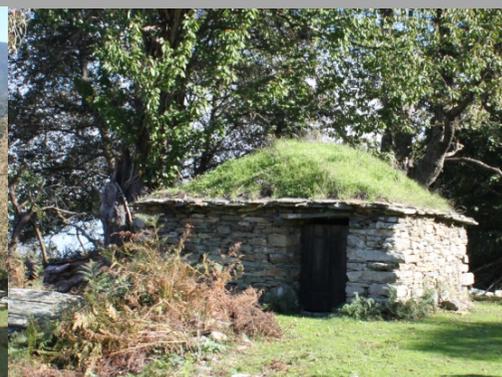
Maison ferme de Bocognano



Aire de battage du blé (Aghja)



Paillers de Rutali



Habitat temporaire Ocana

➔ Le patrimoine culturel immatériel une priorité

La mise en place d'une politique en faveur du PCI a permis cette année le recensement des acteurs, un annuaire sera bientôt disponible sur internet et la réalisation d'une exposition qui sera présentée en début de l'année 2015 doivent permettre de



Romain Rancurel-Giannoni, facteur d'instruments à vent.



Procession de la cerca du Vendredi Saint, confréries de Santa-Maria et San-Martinu-di-Lota

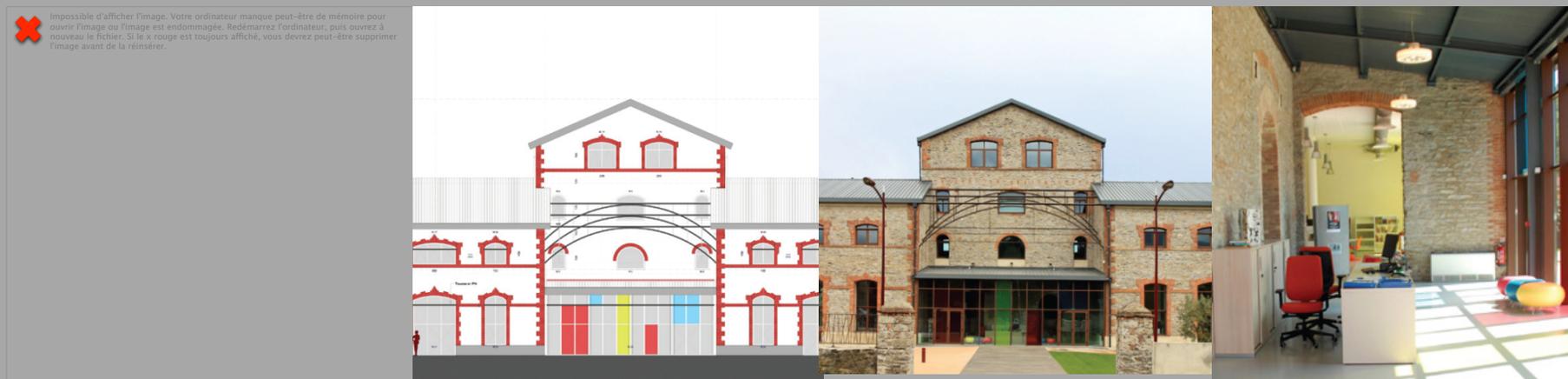
➔ Le volet valorisation

1- Structures existantes :

Définition des besoins et mise en réseau , concrétisation du réseau des musées hors label : site internet/ blog, plaquettes/revue.

2- Structures en devenir :

Accompagner les projets en cours (études préalables, conseil scientifique, marchés publics, etc.) : Bocognano, Lozzi, Cozzano, Ponte Novo ou Folelli. Sensibiliser sur le terrain des acteurs locaux pour impulser des dynamiques de projets.



Ancienne usine à tanin de Folelli, réhabilitée en 2012-2014 pour devenir la médiathèque de la Castagniccia

→ Le volet valorisation

3- - La réflexion sur la mise en place d'un label « patrimoine corse ».



Moulin et pressoir de Bonifacio



Moulin hydraulique de Vescovato



Cave de Bernardi Patrimonia

© Crédits photographiques

Laurence Ogel, Chef du service archéologie, CTC

Pascale Neri, photographe du service de l'Inventaire, CTC

Musée de la Corse, Corte / clichés : Sylvie Courtial

Tomas Heuer, photographe

Marc Heller, photographe

Tonio Bassano, photographe

Renato Boï, conservateur-restaurateur

Philippe Jambert, photographe

Philippe Salort, ethnomusicologue